

Aides à destination des commerçants et artisans de proximité

Aides relatives à la rénovation, la réhabilitation, l'équipement et la mise aux normes des locaux

Dans le cadre de sa compétence développement économique Terre de Provence Agglomération ambitionne de soutenir et renforcer l'activité commerciale et artisanale dans les cœurs de villes et villages.

Une aide pouvant aller jusqu'à 12 000 € a ainsi été lancée en 2025, visant à la rénovation, la réhabilitation, l'équipement et la mise aux normes des locaux d'activités, accessible via un appel à candidature.

Ce dispositif s'inscrit en complémentarité du dispositif « Mon projet de rénovation » mis en place par la Région Sud, dont le seul périmètre éligible sur Terre de Provence Agglomération est le centre-ville de Chateaurenard (périmètre du SRADDET).

NATURE DE L'AIDE

- Cette aide concerne la réalisation de travaux d'investissement de second œuvre et/ou l'acquisition d'équipements professionnels spécifiques à destination des entreprises déjà réalisées.
- Seront prises en compte les factures acquittées à partir **du 1^{er} janvier 2025** jusqu'au moment du dépôt du dossier.
- **Le taux de subvention est fixé à 60% des dépenses HT éligibles comprises entre 5 000 et 20 000 euros**, pour une aide maximum plafonnée à 12 000 €.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Être une entreprise artisanale, commerciale ou relevant du champ de l'économie sociale et solidaire;
- Avoir un établissement recevant du public (ERP) et développant une activité de vente de biens ou de services aux particuliers au moins huit mois par an dans un même local ;
- Justifier d'une adresse pour le local concerné, obligatoirement implanté sur l'une des 13 centralités de Terre de Provence;

Pour consulter le règlement :

<https://urlr.me/J7vdkw>



Pour consulter les périmètres des centre-ville concernés: <https://urlr.me/GAsZVe>



CALENDRIER PREVISIONNEL

Du 30 juillet au 17 octobre 2025 : réception et analyse des candidatures.

Courant novembre 2025 : validation des lauréats en comité d'attribution.

Courant décembre 2025 : annonce de la liste des lauréats.

Courant décembre à février 2026 : versement de l'aide.

Pour candidater : <https://urlr.me/Z7pRKC>



Contact: Pour toute demande d'informations, merci d'écrire à: accueil.mde@terredeprovence-agglo.com